

NOTE DE CADRAGE ET PROGRAMME

Réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

« Agir ensemble pour réduire les risques et bâtir un avenir résilient »

**Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York,
18 et 19 mai 2023 (10 h 00 - 18 h 00)**

Contexte

Le paysage des risques évolue à une vitesse et à une échelle sans précédent partout dans le monde. En raison de la nature systémique des risques et des crises qui se propagent en cascade à travers les secteurs, les systèmes et les régions, il est nécessaire de réexaminer les approches permettant de comprendre, de gérer et de réduire les risques, qu'ils soient d'origine humaine, naturelle, environnementale, climatique, biologique ou technologique.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe depuis son adoption en 2015, aucun pays n'est en passe de produire les résultats escomptés et d'atteindre les objectifs du Cadre d'ici à 2030. Or, la non-application du Cadre de Sendai, qui vise à réduire les risques au sein des systèmes sociaux, économiques et environnementaux, compromet la réalisation des buts et objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme ceux d'autres accords et conventions intergouvernementaux, notamment l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Certes, on commence à mieux comprendre les facteurs économiques, sociaux, politiques et écologiques des risques, mais des transformations significatives sont encore nécessaires en matière de gouvernance pour permettre une gestion et une prévention intersectorielles et transdisciplinaires des risques de catastrophe. Par conséquent, la connaissance des risques doit être systématiquement intégrée dans la prise de décision, la gouvernance, les investissements et la pratique. C'est ainsi que les pays pourront définir des modes de développement tenant compte des risques, plus résilients, et aussi plus inclusifs.

Examen à mi-parcours du Cadre de Sendai

L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)¹ (EMP CS) vise à faire le point sur l'état actuel de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, à évaluer les progrès accomplis et les défis rencontrés, à identifier les questions nouvelles et émergentes ainsi que les changements de contexte survenus depuis l'adoption du Cadre en 2015, et à examiner les options en vue de l'accélération et du renforcement des mesures liées à la prise de

¹ <https://sendaiframework-mtr.undrr.org/>

décisions, aux investissements et aux pratiques tenant compte des risques. L'EMP CS donne l'occasion de définir et de mettre en œuvre des réformes, des innovations et des corrections de trajectoire en matière de politique, de pratique, d'investissement et de coopération afin de prévenir, d'atténuer et de réduire les risques existants et émergents d'ici à 2030.

À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD), et à l'approche du Sommet sur les objectifs de développement durable, du bilan mondial de la suite donnée à l'Accord de Paris, et du Sommet de l'avenir en 2024, cette réunion de haut niveau constitue une chance unique de galvaniser la volonté politique et d'accélérer les actions entreprises pour transformer radicalement les sociétés afin qu'elles puissent vivre de manière pérenne dans le plein respect des limites planétaires.

Objectifs de la réunion de haut niveau

La réunion de haut niveau offre une plateforme aux États Membres, aux partenaires du système des Nations Unies et aux autres parties prenantes pour réfléchir aux conclusions et aux recommandations de l'EMP CS et définir une approche prospective et tenant compte des risques visant à traiter plus efficacement les risques systémiques.

À l'issue de la réunion, une déclaration politique sera adoptée pour renouveler les engagements et accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai d'ici à 2030.

La réunion de haut niveau doit permettre de :

- Sensibiliser l'opinion mondiale et mobiliser une volonté et un élan politiques pour intégrer la réduction des risques dans toutes les prises de décisions, les investissements et les pratiques, conformément au Cadre de Sendai, afin de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la résilience dans tous les secteurs.
- Montrer que des solutions existent, présenter les meilleures pratiques permettant de remédier aux lacunes et aux obstacles, et adopter des engagements et des plans visant à accélérer la mise en œuvre.
- Encourager l'adoption et l'application d'une approche tenant compte des risques et axée sur la prévention, en recourant à des pratiques multisectorielles de gestion des risques de catastrophe et de planification d'un développement résilient.
- Mettre en évidence les avantages découlant de la pleine mise en œuvre du Cadre de Sendai pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- Renforcer la coopération nationale, sous-régionale et internationale afin de mettre en place une prise de décisions, des investissements et des pratiques tenant compte des risques, afin d'éclairer la prospective stratégique pour prévenir les crises mondiales futures, ou s'y préparer.

Programme (version préliminaire)

Jeudi 18 mai 2023, salle de l'Assemblée générale	
10 h 00 - 11 h 00	Séance d'ouverture
11 h 00 - 13 h 00	Séance plénière — Définir des solutions viables pour les êtres humains comme pour la nature
13 h 00 - 15 h 00	Pause
15 h 00 - 18 h 00	Séance plénière — Définir des solutions viables pour les êtres humains comme pour la nature
Vendredi 19 mai 2023, salle du Conseil de tutelle	
10 h 00 - 11 h 30	Table ronde multipartite n° 1 : De la gestion des catastrophes à la gestion des risques ; une gouvernance des risques à la hauteur du XXI^e siècle
11 h 30 – 13 h 00	Table ronde multipartite n° 2 : Réduire les risques liés aux investissements et repenser le système financier mondial — abandonner les pratiques génératrices de risques au profit de la réduction des risques
13 h 00 - 15 h 00	Pause
15 h 00 – 16 h 30	Table ronde multipartite n° 3 : Prospective stratégique et réduction des risques aux fins de l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable
16 h 30 - 17 h 45	Table ronde multipartite n° 4 : Une responsabilité collective — localiser la réduction des risques de catastrophe
17 h 45 – 18 h 00	Séance de clôture

Séance plénière — Définir des solutions viables pour les êtres humains comme pour la nature

La séance plénière vise à mettre en lumière les perspectives nationales concernant l'état de mise en œuvre actuel du Cadre de Sendai ainsi qu'à définir les actions permettant de renforcer et d'accélérer la réalisation d'activités tenant compte des risques en vue d'atteindre les résultats et les objectifs du Cadre de Sendai d'ici à 2030. À cet effet, les représentants des États Membres sont invités à faire connaître leurs engagements et les mesures porteuses de changement qu'ils mettent en œuvre.

Questions devant servir à orienter le débat :

1. Quels sont les principaux facteurs de réussite et les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis, et quelles sont les bonnes pratiques existantes ?
2. Quels sont les principaux défis à relever qui nécessitent une attention urgente et collective ?
3. Quels partenariats ou initiatives de collaboration doivent être créés, renforcés ou consolidés pour permettre une prise de décisions tenant compte des risques ?
4. Quelles sont les principales actions prioritaires à mener d'ici à 2030 ?
5. Quels engagements ou annonces spécifiques votre pays, ou groupe de pays, souhaiterait-il présenter ?

Table ronde multipartite n° 1 : De la gestion des catastrophes à la gestion des risques ; une gouvernance des risques à la hauteur du XXI^e siècle

La réduction des risques est l'un des éléments essentiels de la sauvegarde de l'existence humaine et de la sécurité. Depuis l'adoption du Cadre de Sendai, en 2015, la compréhension des risques a nettement progressé. Toutefois, il est impératif de faire évoluer la gestion des catastrophes axée sur un aléa isolé et basée sur les faits vers une compréhension des aspects plus complexes de la nature systémique des risques si l'on veut établir une gouvernance des risques efficaces et à la hauteur du XXI^e siècle.

Les systèmes de gouvernance conventionnels ont été conçus pour faire face à des changements environnementaux et sociaux progressifs. Or, les processus non linéaires et les liens complexes entre les facteurs de risque et les effets irréversibles du dépassement des limites planétaires exigent une refonte de ces systèmes. Nous nous trouvons face à des niveaux de risque insoutenables qui transcendent les frontières nationales et de notre temps.

La pandémie de COVID-19 et la triple crise environnementale (changements climatiques, perte de biodiversité et pollution) l'ont montré : les modalités de gestion des risques et les approches de la gouvernance des risques actuelles sont insuffisantes pour faire face aux chocs qui se propagent en cascade à travers les secteurs, les systèmes et les régions, et s'aggravent au fil du temps. C'est pourquoi les États

Membres ont reconnu dans les *principes directeurs* du Cadre de Sendai que la réduction et la gestion des risques supposent « l'engagement et la coopération de la société dans son ensemble », « la mise en place de mécanismes de coordination dans un même secteur et d'un secteur à l'autre » et « la participation sans réserve de toutes les institutions de l'État ».

Les défis mondiaux actuels et futurs exigent une action collective pour faire face aux risques que nous avons encore du mal à appréhender. Chaque décision, politique, investissement et budget doit comporter un volet visant à anticiper, à prévenir et à écarter les risques qui pèsent sur notre planète. Les plus grandes transformations nécessaires à la réalisation du Programme 2030 et d'autres cadres et accords convenus au niveau international nécessitent une approche systémique qui tienne compte des interdépendances et les liens entre les objectifs et les cibles.

Cette table ronde s'intéressera aux approches diverses et émergentes de la réduction et de la prévention des risques à tous les niveaux, qui visent à gérer les risques du XXI^e siècle avant qu'ils ne débouchent sur des chocs ou des catastrophes — qu'elles soient causées par des aléas naturels ou par l'homme, ou liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques connexes².

La table ronde proposera des solutions et des exemples pertinents d'approches de la gouvernance des risques qui répondent à la nature transdisciplinaire et dynamique des facteurs sous-jacents de ces derniers. Les débats porteront sur la réorientation des priorités vers la convergence des politiques, en remédiant aux cloisonnements sectoriels et en élaborant de nouvelles approches intégrées qui tiennent compte des interactions systémiques et se concentrent sur les relations de cause à effet entre les objectifs et les politiques.

Questions devant servir à orienter le débat :

1. Quels sont les ajustements à apporter aux cadres politiques, réglementaires et législatifs, ainsi qu'aux mandats et aux stratégies des institutions, pour tirer parti des possibilités ou pour atténuer les menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur la réalisation des résultats escomptés et des objectifs du Cadre de Sendai comme sur le développement durable tenant compte des risques ?
2. Quelles mesures peuvent être prises pour permettre une réduction et une gestion intégrées des risques entre les institutions, les secteurs, les parties prenantes et les différents niveaux, notamment les risques résultant de l'accélération des changements climatiques, de l'évolution rapide de la technologie et de l'accroissement des inégalités sociales ?
3. Comment mieux comprendre la logique économique et politique qui sous-tend la création de risques afin de pouvoir les prévenir et les réduire ?
4. Comment la gestion des risques peut-elle bénéficier aux plus vulnérables et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, notamment dans les pays en situation particulière et les communautés touchées par des crises ? Comment la

² Paragraphe 15, Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

réduction des risques de catastrophe peut-elle être transposée à plus grande échelle et associée à l'aide humanitaire pour promouvoir la prévention de nouveaux risques, la préparation et les interventions rapides ?

Table ronde multipartite n° 2 : Réduire les risques liés aux investissements et repenser le système financier mondial — abandonner les pratiques génératrices de risques au profit de la réduction des risques

Actuellement, les secteurs de l'investissement et du financement tendent à mieux intégrer les différentes dimensions des risques. Cependant, le financement des secteurs public et privé ne prend pas suffisamment en compte les risques de catastrophe actuels ou envisageables, ce qui pourrait, dans le futur, mener à des catastrophes résultant de décisions d'investissements ne tenant pas compte des risques. En outre, l'approche actuelle du financement ne tient pas encore suffisamment compte de l'augmentation des risques de catastrophe dans les systèmes économiques, sociaux et environnementaux.

Il nous faut de toute urgence rééquilibrer l'investissement dans les interventions et la protection au profit de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe. Pourtant, de nombreux aspects du système financier, de la politique macroéconomique et du financement du développement et de l'action climatique continuent de contribuer à la création de risques de catastrophe. En effet, les investissements actuels aggravent souvent les risques — exposant davantage les populations, les chaînes d'approvisionnement et les écosystèmes, et les rendant plus vulnérables —, sans tenir compte de leurs conséquences macroéconomiques ou en les dissociant de celles-ci.

Cette table ronde se penchera sur les possibilités de repenser la relation fondamentale entre l'économie, l'environnement et la société. Ces dernières années, on a pu constater une dynamique importante en faveur d'une réforme systémique du système financier. Les efforts déployés jusqu'à présent se sont concentrés sur l'élaboration de nouvelles règles, structures et méthodes de gouvernance au sein du système financier ; toutefois les États Membres et le système financier international doivent s'attaquer au court-termisme et aux défaillances du marché qui nuisent à l'efficacité de la fixation des prix et à une prise en compte adéquate des risques de catastrophe, en recourant à des mesures fiscales et commerciales et à d'autres mesures incitatives.

Les débats porteront sur les efforts entrepris en vue de redéfinir la manière dont le risque est traité dans le système financier mondial, et des recommandations seront proposées pour intégrer et renforcer le déploiement du capital au service de la santé et du bien-être des êtres humains et des écosystèmes, plutôt qu'à leur détriment, et pour établir des partenariats à cet effet.

Questions devant servir à orienter le débat :

1. Quelles mesures peuvent être prises dans les domaines de la réglementation et de la surveillance financières pour garantir que les risques de catastrophe sont

- évalués, pris en compte et communiqués avec précision dans les décisions ?
2. Quels enseignements peut-on tirer d'autres efforts connexes, tels que ceux de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature ?
 3. Quel est le rôle des banques centrales et des autres autorités monétaires nationales dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans leurs décisions, ou dans les décisions de crédit des banques commerciales ?
 4. Quelles mesures fiscales ou autres mesures incitatives pourraient être mises en place pour orienter les flux financiers du secteur privé vers des résultats plus durables tenant compte des risques ?

Table ronde multipartite n° 3 : Prospective stratégique et réduction des risques aux fins de l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable

Le Cadre de Sendai est le plan directeur pour faire face aux catastrophes causées par des aléas naturels ou par l'homme, ou liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques. Il vise à mobiliser l'intelligence collective et à mettre en place des partenariats novateurs pour gérer des risques aussi vastes et variés que l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle, le séquençage des ressources génétiques, les zoonoses ou la fragilité des systèmes alimentaires.

Face à la fréquence et à l'ampleur croissantes des chocs, il est nécessaire de renforcer l'application de l'analyse des risques et de la prospective stratégique afin de définir et de renforcer des plans de développement nationaux à l'épreuve du temps, ainsi que des plans sectoriels et des investissements connexes des secteurs public et privé. Il importe donc de pouvoir planifier, anticiper et mieux se préparer au changement et à l'incertitude afin d'élaborer des mesures efficaces de renforcement de la résilience.

Après sept années de mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme 2030, il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts visant à prévenir et à atténuer les risques majeurs avant qu'ils ne débouchent sur des chocs ou des catastrophes. Ces dernières années ont également montré la nécessité d'une intervention plus efficace lorsque ces risques se matérialisent. Cette table ronde examinera les mesures à prendre pour que nous puissions mieux gérer les risques de catastrophe pouvant avoir des conséquences sur l'existence même de l'humanité, notamment en matière d'investissement et de collaboration, par exemple, en renforçant les capacités institutionnelles ainsi que les connaissances et les capacités scientifiques et technologiques pour l'évaluation multidimensionnelle des risques et la prospective stratégique qui sont nécessaires de toute urgence.

Questions devant servir à orienter le débat :

1. Comment les gouvernements et les communautés à tous les niveaux peuvent-ils tirer parti des activités de prospective stratégique pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable ?

2. Comment le système multilatéral peut-il être ajusté en fonction de ses capacités en matière de prospective stratégique et de réduction des risques, en particulier pour les pays et les communautés les plus vulnérables dans le monde ?
3. Quelles mesures sont nécessaires pour générer une vision de l'avenir qui soit inclusive et soutenue par tous les segments de nos sociétés ?
4. Comment l'architecture multilatérale de coordination et de soutien du développement durable peut-elle mieux appréhender, intégrer et, par conséquent, traiter efficacement les risques, favoriser des activités en faveur des biens communs mondiaux et fournir des biens publics³ ?

Table ronde multipartite n° 4 : Une responsabilité collective — localiser la réduction des risques de catastrophe

Pour être efficace, la réduction des risques de catastrophe nécessite une approche mobilisant l'ensemble de la société. Même s'il est essentiel d'établir des liens solides et renforcés entre la science, la politique et la pratique, il est crucial de renforcer la participation, aux niveaux régional et local, des communautés, des jeunes, des groupes de femmes, des organisations locales et des autorités locales à la compréhension et à la gestion des risques de catastrophe. En outre, les connaissances locales, autochtones et traditionnelles présentent une valeur considérable dans la mesure où elles permettent de comprendre, de prévenir et d'atténuer les risques, de minimiser les impacts des catastrophes et de renforcer la résilience.

Cette table ronde présentera des approches visant à améliorer les connaissances relatives aux risques, qui font appel à des parties larges et diverses de la société, offrent de nouvelles perspectives et méthodes, et ouvrent la voie à des possibilités et à des partenariats qui semblaient auparavant impossibles. Les débats porteront sur les rôles et les responsabilités des parties prenantes et des institutions publiques aux niveaux infranational et local, ainsi que sur la manière dont les caractéristiques liées au contexte peuvent être systématiquement intégrées dans la compréhension et la gestion des risques, par des moyens de mise en œuvre appropriés, afin de réduire la vulnérabilité des plus démunis et de renforcer la résilience systémique des êtres humains comme celle de la planète.

Questions devant servir à orienter le débat :

1. Comment construire des réseaux de gouvernance et de collaboration inclusifs et interconnectés qui intègrent les connaissances locales, traditionnelles et autochtones ?
2. Existe-t-il de bons exemples d'intégration des connaissances et des actions régionales et locales — des autorités locales, des dirigeants communautaires, des organisations locales, des jeunes, des peuples autochtones — dans la

³ L'initiative « Alerte précoce pour tous » en constitue un bon exemple.

compréhension, la détection, la prévention, la gestion et la réduction des risques ? Quels ont été les obstacles à cette intégration ? Le cas échéant, comment les surmonter ?

3. Quelles sont les voies à suivre pour remédier efficacement au manque de données et d'informations sur les risques⁴ et quel doit être le rôle des communautés et des organisations locales ?
4. Comment les évaluations infranationales et locales basées sur les systèmes peuvent-elles permettre d'élaborer des mesures politiques coordonnées ? Comment ces mesures politiques peuvent-elles à la fois s'appuyer sur des interventions multisectorielles et multipartenaires qui répondent de manière appropriée aux besoins des personnes et des écosystèmes aux niveaux infranational et local, et permettre de les définir ?
5. Quelles actions prioritaires peuvent être entreprises pour donner aux autorités locales, au secteur privé et aux partenariats les moyens de renforcer la réduction des risques aux niveaux infranational et local ?

⁴ Notamment en ce qui concerne les pertes et les dommages.